

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 21/11/2025	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 21/11/2025	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 21/11/2025	
		ID : 032-213202088-20251117-2025NOV17_438-DE	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	4.1.8	Personnel titulaires et stagiaires de la FPT – temps de travail

DEPARTEMENT
DU GERS
...
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

11

Séance Publique ordinaire du **17 novembre 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le sept novembre 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Renée MIQUEL ZASSO, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mme Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Loïc DÉSANGLES
Mme Françoise LACAPERRE
Mme Patricia MARROCQ

Ont donné procuration :

Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Ghislain de FLAUJAC

Objet : Organisation du temps de travail du personnel communal
Pérennisation de la semaine à 4 jours

RAPPORTEUR : Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Les cycles de travail et les modalités d'organisation du temps de travail des services communaux ont été fixés par délibération du 16 décembre 2024, et en complément de l'aménagement de ces cycles de travail, la commune a aussi souhaité expérimenter un dispositif du travail sur 4 jours par semaine sur l'année 2025.

Au 1^{er} janvier 2025, 13 agents ont souhaité bénéficier des services concernés sont : les Services administratifs, la Police municipale, le Cadre de vie, les Bâtiments. 1 agent a souhaité y mettre un terme en cours d'année. A ce jour, au moins 12 agents demandent à en bénéficier pour l'année 2026.

Après avoir mesuré l'impact sur la gestion et la continuité du service, et ayant constaté qu'aucune difficulté n'a été relevée, la pérennisation du dispositif de la semaine à 4 jours, dans les conditions fixées par la délibération du 16 décembre 2024, peut être envisagée.



Après en avoir délibéré, et vu l'avis favorable (à la majorité du collège employeur et à l'unanimité du collège du personnel) du Comité Social Territorial du 14 novembre 2025,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver, à compter du 1^{er} janvier 2026, l'instauration d'un aménagement de la semaine sur 4 jours, suite à l'expérimentation sur l'année 2025 et au bilan réalisé.
- de définir les conditions de ce dispositif, telles qu'elles ont été fixées dans la délibération du 16 décembre 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Ghislain de FLAUJAC



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 21 NOV. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 21 NOV. 2025